



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. BEZIA, LE PRUNENNEC

PV du 28 avril 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 2 mai au lundi 4 mai 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 20 avril 2026 au 10 mai 2026 inclus.

Courriel de la Mairie de MARCOUSSIS

Fermeture du stade du Moulin le dimanche 17 mai 2026.

COUPES

Finales

- le 02/05/2026 à Vigneux :
Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8
- le 20/05/2026 à Fleury :
Seniors Essonne et District
- le 30/05/2026 à Massy :
U18, U16 et U14
- le 31/05/2026 à Lardy :
CDM, Vétérans, 45 ans et 55 ans

Coupes de l'Essonne : Résultats ½ Finale

Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ULIS CO 1	5 - 1	ST MICHEL 91 FC 1
2	STE GENEVIEVE FC 2	1 - 2	FLEURY 91 FC 2

Seniors District

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC 3	2 - 1	SAVIGNY FOOT CO 2
2	STE GENEVIEVE FC 4	1 - 0	BREUILLET FC 2

CDM

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENT	0 - 4	DOURDAN SPORTS
2	VAL YERRES CROSNE	3 - 1	BALLANCOURT FC

Vétérans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ST GERMAIN LES ARPAJON	2 - 4	MNVDB FC
2	ST GERMAIN SAINTRY	1 - 0	EVRY FC 2

+45 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MORANGIS CHILLY FC	13 - 3	ATHIS MONS USO
2	ST MICHEL 91 FC	3 - 1	MNVDB FC

+55 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC	6 - 2	VAL YERRES CROSNE
2	MORANGIS CHILLY FC	3 - 1	VILLABE ETS

U18

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRUNOY FC		RIS ORANGIS US
2	BRETIGNY FCS	4 - 0	GRIGNY FOOT 91



U16

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2	1 - 0	EVRY FC
2	LINAS MONTLHERY ESA	1 - 2	FLEURY 91 FC

U14

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VAL YERRES CROSNE	0 - 3	MASSY 91 FC
2	BRETIGNY FCS	3 - 0	PALAISEAU US

Seniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	EVRY FC	0 - 10	FLEURY FC 2
2	TROIS VALLEES FC	3 - 5	ATHIS MONS USO

Seniors F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ETAMPES FC 2	4 - 1	VIGNEUX FCO
2	BALLANCOURT FC	5 - 0 (FFT)	DOURDAN SPORTS

U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ORSAY BURES FC	10 - 1	SACLAS MEREVILLE US
2	MILLY GATINAIS FC	0 - 2	VIGNEUX FCO

U15 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BOUSSY QUINCY	8 - 3	VIGNEUX FCO
2	BONDOUFLE AMC (Qualifié)	0 - 2	ATHIS MONS USO 2 (Pénalité)

SITUATION ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES

GRIGNY FOOTBALL 91

Retour du dossier de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football en date du 6 janvier 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 11.3.4 du RSG de la LPIFF, le club de GRIGNY FOOTBALL 91 est sanctionné de la perte d'un point au classement du championnat U16 D1.

COUPES ESSONNE FEMININE

U18 F à 8

Match n° 55612591 du 18 avril 2026

ORSAY BURES FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Reprise du dossier.

Courriel d'ORSAY BURES FC.

Courriel de SACLAS MEREVILLE US.

Courriel de l'arbitre nous indiquant le résultat de la rencontre. Remerciements.



Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de l'équipe d'ORSAY BURES FC 1.

La Commission demande à SACLAS MEREVILLE US la composition de l'équipe pour sa réunion du 5 mai 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ORSAY BURES FC 1 : 10 buts

SACLAS MEREVILLE US 1 : 1 but

L'équipe de ORSAY BURES FC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

U15 F à 8

Match n° 55622843 du 18 avril 2026

BONDOUFLE AMC 1 / ATHIS-MONS USO 2

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 avril 2026 ayant dit match perdu à l'équipe d'ATHIS-MONS USO 2.

L'équipe de BONDOUFLE AMC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 11 AVRIL 2026

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 55445174 * ETAMPES FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2

Dernière demande

Reprise du dossier.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

U18 F à 8

Match à jouer le mercredi 6 mai 2026 à 18h00

VILLABE ETS 1 / VIGNEUX FCO 1 remis du 7 mars 2026

Match à jouer le jeudi 14 mai 2026 à 15h00

MAROLLES US FC 1 / VIGNEUX FCO 1 remis du 4 avril 2026

Match n° 54928151 remis au 25 avril 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIGNEUX FCO 1

Courriel de PAYS LIMOURS ENT en date du 23 avril 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de PAYS LIMOURS ENT 1.



CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 19 AVRIL 2026

D5/C

Match n° 53715512 * SACLAS MEREVILLE US 2 / LISSOIS FC 2

2^{ème} et dernière demande

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

IGNY AFC 3 / BONDOUFLE AMC 1 * D2/B du 10 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

AIGLE FERTOISE 2 / ETAMPES FC 2 * D5/C du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Carnot à LA FERTE ALAIS (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

AIGLE FERTOISE 2 / LISSOIS FC 2 * D5/C remis au 3 mai 2026

Reprise du dossier.

Demande d'AIGLE FERTOISE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe de France) pour jouer à 12h00.

Match n° 53712381 du 12 avril 2026

COURCOURONNES FC 2 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de COURCOURONNES FC.

Courriel de LONGJUMEAU FC.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 5 mai 2026.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 5 mai 2026.

Match n° 53714004 du 12 avril 2026

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A

Reprise du dossier.

Courriel de JUVISY ACADEMIE.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de JUVISY ACADEMIE 1.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 : 5 buts

JUVISY ACADEMIE 1 : 6 buts



Match n° 53715490 remis au mercredi 29 avril 2026

PAYS LIMOURS ENT 2 / MNVDB FC 3 * D5/C

Reprise du dossier.

Courriel de PAYS LIMOURS ENT.

Courriel de TROIS VALLEES FC.

Courriel de la Mairie de BRUYERES LE CHATEL.

La rencontre se déroulera au complexe Sandrine Soubeyrand à BRUYERES LE CHATEL (terrain synthétique) à 20h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53715534 du 17 mai 2026

MNVDB FC 3 / EVRY COURCOURONNES 2 * D5/C

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Refus d'EVRY COURCOURONNES.

Refus de la Commission (art. 10.3 du RSG du DEF).

La Commission maintient la rencontre le 17 mai 2026 à 15h00.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026
HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club d'EVRY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 13h00,

Le club de GRIGNY FOOTBALL 91 devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de MASSY ACADEMY devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.

FMI NON PARVENUE DU 18 AVRIL 2026

D4/C

Match n° 54606632 * MONTGERON ES 2 / LISSOIS FC 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ATHIS-MONS USO 1 / EVRY FC 3 * D3/A du 9 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h30.



Match n° 53723266 du 16 mai 2026

MNVDB FC 1 / VILLABE ETS 1 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 13 mai 2026 à 14h30.

Refus de VILLABE ETS.

Refus de la Commission, en application de l'article 10.3 du RSG du DEF.

Match n° 53723704 du 16 mai 2026

MNVDB FC 2 / VIGNEUX FCO 2 * D3/C

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 13 mai 2026 à 16h00.

Refus de VIGNEUX FCO.

Refus de la Commission, en application de l'article 10.3 du RSG du DEF.

CHAMPIONNAT U15

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026
HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U15 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club de BRUNOY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club de LINAS MONTLHERY ESA devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de RIS ORANGIS US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00,

Le club de PALAISEAU US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.

FMI NON PARVENUE DU 18 AVRIL 2026

D2

Match n° 53722728 * PARAY FC 1 / FLEURY 91 FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 5 mai 2026.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 12 AVRIL 2026

D4/A

Match n° 54582371 * COURCOURONNES FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



D4/C

Match n° 54582371 * ULIS CO 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que la composition de l'équipe pour sa réunion du 5 mai 2026.

FMI NON PARVENUE DU 19 AVRIL 2026

D4/A

Match n° 54582375 * STE GENEVIEVE FC 3 / COURCOURONNES FC 1

2^{ème} et dernière demande

Reprise du dossier.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BALLANCOURT/ITTEVILLE ENT 2 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D3/A du 10 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer à 11h30.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BOISSY FC 91 1 / BALLAIN-VILLIERS ENT 1 * D4/B remis au 26 avril 2026 à 13h00

Reprise du dossier.

Courriel de BOISSY FC 91.

Accord de la Commission pour jouer le mercredi 6 mai 2026 à 15h00.

Match n° 53719478 du 12 avril 2026

WISSOUS FC 1 / PARAY FC 2 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre nous indiquant le résultat de la rencontre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

WISSOUS FC 1 : 0 but

PARAY FC 2 : 2 buts

Match n° 54582773 remis au 3 mai 2026

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B

La Commission programme la rencontre à 12h30 au stade Albert Batteux N°2 (terrain en herbe), en raison d'un match de Coupe de France à 14h30.

Match n° 54583504 remis au 3 mai 2026

BIEVRES AC 1 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/C

Demande de BIEVRES AC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 15h30.

Courriel de BIEVRES AC.

Refus de PLESSIS PATE ES.

La Commission maintient la rencontre le 3 mai 2026 à 14h30.



Match n° 54583495 remis au 14 mai 2026

MAROLLES US FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D4/C

Demande de BALLAINVILLIERS AS de changement de date, d'horaire et d'inversion de la rencontre via Footclubs pour jouer le 3 mai 2026 à 11h00 à BALLAINVILLIERS.

Arrêté de fermeture de la Mairie de MAROLLES du samedi 2 au lundi 4 mai 2026.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 14 mai 2026 à 13h à MAROLLES.

COUPE ESSONNE U18

FMI NON PARVENUE DU 26 AVRIL 2026

Match n° 55612678 * BRUNOY FC 1 / RIS ORANGIS US 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026

D2/B

Match n° 53718857 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / RIS ORANGIS US 2

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 26 AVRIL 2026

D3/C

Match n° 53717836 * PLATEAU SACLAY ES 1 / BERGERIES AS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire à PLATEAU SACLAY ES pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 5 mai 2026.



Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 2 / SACLAS MEREVILLE US 3 * D4/B du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Carnot à LA FERTE ALAIS (terrain en herbe).

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026

Poule F

Match n° 54572709 * BOUSSY-QUINCY FC 4 / ST CHERON ES 4

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende règlementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Match n° 54571088 remis au 3 mai 2026

VILLABE ETS 4 / VILLEBON SPF 4 * Poule B

Reprise du dossier.

Courriel de la Mairie de VILLABE ETS.

Courriel de la Mairie de CORBEIL ESSONNES.

La rencontre se jouera le 3 mai 2026 à CORBEIL ESSONNES (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

+55 ANS

Match n° 54574252 du 10 mai 2026

VILLABE ETS 6 / FLEURY 91 FC 6 * Poule A

Reprise du dossier.

Courriel de VILLABE ETS.

Courriel de FLEURY 91 FC.

Accord de la Commission pour jouer le 7 mai 2026 à 20h30, sous réserve de l'éclairage.